

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3055

22 octobre 2014

SOMMAIRE

Advanzia Bank S.A.	146632	KPI Retail Property 35 S.à.r.l.	146601
Amella Investments S.à r.l.	146609	Krebs-Duren Elsy Sàrl	146603
CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l.	146638	Krim S.à r.l.	146600
CF Investments S.à r.l.	146604	KTP Global Finance S.C.A.	146599
Citruz Prop3 S.à r.l.	146612	L & A Participations S. à r.l.	146599
Diamond Lux Houses	146595	Larochette International S.A.	146598
Diarough S.C.A. SICAR	146596	LaSalle German Income and Growth Lu-	
Dicorp S.à.r.l.	146596	xembourg S.à r.l.	146594
ECE European Prime Shopping Centre		Lavenir S.A.	146594
SCS SICAF SIF B	146640	Lawson S.à r.l.	146601
Ecohome S.à r.l.	146640	Leeward Ventures SICAR S.C.A.	146600
Gsmv VI Onshore International Holdings		Leeward Ventures SICAR S.C.A.	146603
S.à r.l.	146623	Leggett & Platt Europe Finance SCS	146600
Helong-inf Lux S.A.	146594	Logistique Europe S.A.	146603
High Sky S.A.	146594	LOGOS IT Services S.A.	146601
Janus Holdings Luxembourg S.à r.l.	146594	LOTOS S.A., Privatvermögensverwal-	
Juman S.A.	146632	tungsgesellschaft ("SPF")	146602
Kafin S.A.	146598	Lux Judaica S.à r.l.	146601
Kamsa Luxco 2 S.à r.l.	146598	Luz S.A.	146603
Katto S.A.	146597	Lys S.A.- SPF	146602
Kereda S.A.	146597	Manchester S.A.	146602
Kereda S.A.	146597	PLVJ Partners Luxembourg	146595
Kings Canyon	146597	Poerf Holdco No 1 S.à r.l.	146595
Kiso Power Tool AG	146598	Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l.	146595
Klee Holding S.A.	146599	Roof Russia S.A.	146635
KLEYR GRASSO ASSOCIES Office Ma-		Snowflower	146608
nagement S.A.	146596	WRS s.à r.l.	146632
Kmirallas 20 S.A.	146599		

Helong-inf Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.478.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014143452/9.
(140163262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

High Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014143460/9.
(140162934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Janus Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.421,72.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142866/10.
(140162549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 118.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2014.
Référence de publication: 2014142891/10.
(140162564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Lavenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 146.305.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LEAPHORM S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174323 et ayant son siège social au 15-17, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LAVENIR S.A., société anonyme, Monsieur Salvatore PERRI, 4, Avenue du Premier Consul, F-92500 Rueil Malmaison.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait conforme,
Clémency, le 15 septembre 2014.
Référence de publication: 2014143558/16.
(140162773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Diamond Lux Houses, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 178.350.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014144050/11.

(140164213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.002.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014143682/12.

(140163171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.375.

Extrait d'une résolution circulaire de l'associé unique du 9 septembre 2014

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Frederik Wilhelm van Zyl, résidant professionnellement au 15, Hill Street, W1J 5QT, London, Royaume-Uni en tant que gérant pour une période de 6 années.

L'associé unique a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2014143697/15.

(140162701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

PLVJ Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 165.664.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 10 septembre 2014, ont renouvelé le mandat du gérant.

- Monsieur Paul ARENT, directeur de sociétés, Le Panorama, Bloc CD, 57, rue Grimaldi, MC-98000 Monaco, Principauté de Monaco.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour PLVJ PARTNERS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014143681/16.

(140163325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Diarough S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juillet 2014

Le mandat de la société RSM Audit Luxembourg ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce est des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621, en tant que réviseur d'entreprises agréé a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014144051/14.

(140164198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

KLEYR | GRASSO | ASSOCIES Office Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 162.096.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'assemblée générale de la Société en date du 11 septembre 2014 que Maître Pascal Sassel, né le 26 février 1976 à Esch/Alzette, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 31-33 rue Ste Zithe, a été nommé avec effet immédiat comme administrateur de la Société.

Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire de la société de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014144905/16.

(140165060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Dicorp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 65.227.

Changement suivant le transfert de parts sociales du 22 août 2014:

- Ancienne situation associée:

	Parts sociales
JACKSON GROUP CORP	12.378
Total	12.378

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Monsieur Richard PIROVINO né le 5 mars 1950 à Cazis (Suisse) demeurant au 12, via Bolio, CH-6932 Breganzona	12.378
Total	12.378

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour DICORP S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014144052/24.

(140163850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Kings Canyon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.089.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144890/10.

(140165303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Katto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 36.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144892/10.

(140165020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEREDA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014144894/12.

(140164747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.344.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2013 déposé le 20 décembre 2013 sous la référence L130217956 et publié le 15 janvier 2014 au Mémorial C n° 133 sous la référence 2013178906/24.)

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on August 14th, 2014

- The co-option of Mr Olivier OUDIN, private employee, born on October 19th, 1967 in Troyes, France, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the company, is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2016.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'Actionnaire Unique en date du 14 Août 2014

- La cooptation de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 14 Août 2014.

Certifié sincère et conforme

KEREDA S.A.

Référence de publication: 2014144895/22.

(140164758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144891/9.

(140164887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Larochette International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Larochette International S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014144919/13.

(140164486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kamsa Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.909.761,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.704.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolution écrite datée du 12 septembre 2014, a décidé de nommer Deloitte Audit, ayant ses bureaux 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, pour une durée prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kamsa Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014144887/15.

(140165189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kiso Power Tool AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Härebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 47.546.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. September 2014

Am Mittwoch, den 10. September, sind die Aktionäre der Kiso Power Tool AG in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst:

- Herrn Erwin Werner WEBERSKIRCH, geboren am 24/04/1960 in Kinderbeuern-Hetzhof (D), wohnhaft in D-54516 Wittlich-Bombogen, Bumagastrasse 20

auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer/Direktor der Gesellschaft zu ernennen.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung kann der Geschäftsführer/Direktor die Gesellschaft alleine rechtsgültig verpflichten.

Luxemburg, den 10/09/2014.

Référence de publication: 2014144903/17.

(140164930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Klee Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 36.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144904/10.

(140165019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kmirallas 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.766.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KMIRALLAS 20 S.A.

Référence de publication: 2014144908/10.

(140165228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

L & A Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 163.878.

EXTRAIT

L'adresse privée de Monsieur Noyen Gregory et Madame Swenden Marie-Noël, associé et gérant de la Société, a changé, leur nouvelle adresse est la suivante:

40, Op der Heed
L-1747 Luxembourg

Senningerberg, le 10 septembre 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014144916/14.

(140165013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

KTP Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.047.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de KTP Global Finance Management S.A. en tant qu'associé gérant commandité

Les démissions de Messieurs Ian Kent, Ganash Lokanathen et Michael Lynch en tant que commissaires aux comptes ont été acceptées. En remplacement, ont été nommés, Samia Aouchar née le 4 décembre 1970 à Mont St. Martin, France, Marco Ries né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Linda Kiggen née le 21 juillet 1989 à Luxembourg, Luxembourg, chacun ayant leur adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg pour une durée déterminée du 8 août 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le siège social de KTP Global Finance Management S.A., associé gérant commandité de la Société a été transféré du 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg le 17 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014144912/20.

(140164816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.935.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires du 20 septembre 2013 a pris note de la révocation avec effet à la même date de Mazars Luxembourg de son mandat de réviseur d'entreprises agréé et a nommé avec effet au 20 septembre 2013:

- Grant Thornton Lux Audit SA, cabinet de révision agréé, 89A, Pafebruch, L-8308, Capellen, Luxembourg, RCS Luxembourg B 183652.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour *LEEWARD VENTURES SICAR SCA*

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2014144922/17.

(140164942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Krim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 165.675.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 2 septembre 2014, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Fraukje Eline Vooijs, née à Faro (Portugal) le 15 septembre 1987,
demeurant à 1015 GD Amsterdam (Pays-Bas), Brouwersgracht 113 3 25 parts sociales

- Nicole Vooijs, née à Faro (Portugal) le 28 novembre 1989,
demeurant à 1018 GW Amsterdam (Pays-Bas), Sarphatistraat 494 25 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour la société

Me Simone Retter

Référence de publication: 2014144911/18.

(140164666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Leggett & Platt Europe Finance SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.615.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 8 septembre 2014 que le capital social de la Société s'élevant à USD 498.787.316 divisé en 498.787.316 parts sociales composées de 498.787.216 parts de commanditaires et 100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD) chacune est augmenté d'un montant de USD 16.362.671,- et s'élèvera donc, dès lors, à un montant de USD 512.149.987 divisé en 512.149.987 parts sociales composées de 512.149.887 parts de commanditaires et 100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Il résulte de la même assemblée générale extraordinaire que L&P Europe SCS a souscrit à 16.362.671 nouvelles parts commanditaires ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Leggett & Platt Europe Finance S.C.S.

Référence de publication: 2014144923/19.

(140164413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Lawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144920/9.

(140164954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

KPI Retail Property 35 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144909/10.

(140165234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Lux Judaica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 36, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 177.126.

Procès-verbal de la décision prise par l'associé unique en date du 1^{er} mai 2014

L'associé unique décide de transférer, à dater du 1^{er} mai 2014, le siège de la société à l'adresse suivante:

36, rue de Belvaux

L - 4025 ESCH-SUR-ALZETTE

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mai 2014.

LUX JUDAICA S.à.r.l.

Frank Yaw J. Pierce

Gérant

Référence de publication: 2014144949/16.

(140164564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 65.954.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, en date 15 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 797 du 30 octobre 1998.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 11 septembre 2014 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLÉSSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en cours de publication.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenue le 15 septembre 2014, il a été décidé de nommer deux directeurs-délégués à la gestion journalière pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur François GOURDON, Directeur de société, demeurant professionnellement à L-5887 ALZINGEN, 427 route de Thionville.

- Monsieur Olivier MERLAN, Directeur de société, demeurant professionnellement à L-5887 ALZINGEN, 427 route de Thionville.

Pour la société LOGO IT SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014144947/19.

(140164902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

LOTOS S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 66.498.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144948/11.

(140165164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Manchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.723.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2014.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

MANCHESTER S.A.

Référence de publication: 2014144976/16.

(140165046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Lys S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 24.697.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LYS S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12196.

- que la société «LYS S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24 697,

constituée suivant acte notarié en date du 6 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 29 octobre 1986. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2377 du 5 novembre 2010,

se trouve à partir de la date du 10 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 14 août 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144956/27.

(140164646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Krebs-Duren Elsy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 31, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 160.228.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144910/10.

(140164546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144921/10.

(140164941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 78.155.

EXTRAIT

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fetique, membre de catégorie A du Directoire, née le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour Logistique Europe S.A.

Référence de publication: 2014144946/14.

(140164711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Luz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 162.259.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 septembre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 septembre 2014 que:

Le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

L'administrateur M. Claude ZIMMER est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

L'administrateur M. Roland WEBER est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

La société ZIMMER & PARTNERS S.A commissaire aux comptes, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B151.507 est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014144955/20.

(140165045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

CF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D., route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.488.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Marc LOESCH, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CF Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a current share capital of CAD 88,643 (eighty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.389 (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 20 June 2014.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CF Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.488, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 21 May 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) class A shares, having a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 25,000 (twenty-five thousand Canadian Dollars) to CAD 73,643 (seventy-three thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) by the issue of 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three) class A shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 437,787.05 (four hundred thirty-seven thousand seven hundred eighty-seven Canadian Dollars and five cents), out of which an amount of CAD 7,365 (seven thousand three hundred sixty-five Canadian Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by CF Holdings S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 25,000 (twenty-five thousand Canadian Dollars) to CAD 73,643 (seventy-three thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) by the issuance of 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three) new class A shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 437,787.05 (four

hundred thirty-seven thousand seven hundred eighty-seven Canadian Dollars and five cents) payable on the share premium reserve account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of CAD 7,365 (seven thousand three hundred sixty-five Canadian Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium by the Sole Shareholder through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, represented as stated above, and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of a claim for an aggregate amount of CAD 486,430.05 (four hundred eighty-six thousand four hundred thirty four hundred thirty Canadian Dollars and five cents) held by the Sole Shareholder (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to CAD 486,430.05 (four hundred eighty-six thousand four hundred thirty Canadian Dollars and five cents) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 July 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Rajeev Amara, with professional address at One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, class A manager;
- Mr. Dave Thomas, with professional address at One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, class A manager;
- Mr. Cédric Bradfer, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, class B manager; and
- Mr. Juan Alvarez Hernandez, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, class B manager.

all represented here by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2014.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- CF Holdings S.à r.l.: 73,643 (seventy-three thousand six hundred forty-three) class A shares, having a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each

The notary acts that the 73,643 (seventy-three thousand six hundred forty-three) class A shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at seventy-three thousand six hundred forty-three Canadian Dollars (CAD 73,643.-) represented by seventy-three thousand six hundred forty-three (73,643) shares in registered form, having

a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into seventy-three thousand six hundred forty-three (73,643) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), all subscribed and fully paid-up."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,000 (two thousand Euro).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire public résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CF Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social actuel de 88.643 CAD (quatre-vingt-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.389 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 juin 2014.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «CF Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.488, constituée par acte notarié passé par le notaire soussigné en date du 21 mai 2014, non encore publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 48.643 CAD (quarante-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 CAD (vingt-cinq mille Dollars canadiens) à 73.643 CAD (soixante-treize mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) par l'émission de 48.643 (quarante-huit mille six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 437.787,05 CAD (quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-sept Dollars canadiens et cinq cents), de laquelle un montant de 7.365 CAD (sept mille trois cent soixante-cinq Dollars canadiens) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par CF Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 48.643 CAD (quarante-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 CAD (vingt-cinq mille Dollars canadiens) 73.643 CAD (soixante-treize mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) par l'émission de 48.643 (quarante-huit mille six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 437.787,05 CAD (quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-sept Dollars canadiens et cinq cents) payable sur le compte de réserve de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 7.365 CAD (sept mille trois cent soixante-cinq Dollars canadiens) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature effectué par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts, ainsi que la Prime d'Emission, ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen d'un apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission se compose d'une créance d'un montant global de 486.430,05 CAD (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente Dollars canadiens et cinq cents) détenue par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 486.430,05 CAD (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente Dollars canadiens et cinq cents) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport datée du 28 juillet 2014, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- M. Rajeev Amara, avec adresse professionnelle à One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A;

- M. Dave Thomas, avec adresse professionnelle à One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A;

- M. Cédric Bradfer, avec adresse professionnelle au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe B; et

- M. Juan Alvarez Hernandez, avec adresse professionnelle au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe B.

tous représentés par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juillet 2014.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- CF Holdings S.à r.l.: 73.643 (soixante-treize mille six cent quarante-trois) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune.

Le notaire acte que les 73.643 (soixante-treize mille six cent quarante-trois) parts sociales de classe A, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-treize mille six cent quarante-trois Dollars canadiens (CAD 73.643,-) représenté par soixante-treize mille six cent quarante-trois (73.643) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de un Dollar canadien (CAD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), divisées en soixante-treize mille six cent quarante-trois (73.643) Parts Sociales Traçantes de catégorie A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A et individuellement une Part Sociale Traçante de Catégorie A), toutes souscrites et entièrement libérées."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 2.000 (deux mille Euros).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les Bains, en l'étude du notaire soussigné, au jour figurant en tête de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture de ce document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 juillet 2014. REM/2014/1661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142672/245.

(140162548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Snowflower, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.073.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale reportée du 15 septembre 2014

1) L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020:

- Maître Michaël Dandois,
- Maître Antoine Meynial, et
- Monsieur Stéphane Warnier.

2) L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020 et prend note du changement d'adresse, à savoir Chester & Jones Sarl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014144455/18.

(140163704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Amella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.921.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company Amella Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.921, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 379 on 11 February 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The sole shareholder of the Company, being Blasters Holding Ltd, a limited company incorporated under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 10, Felbaweg, FL - 9494 Schaan, Liechtenstein, registered under number FL-0002.469.880-6, holder of all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company (hereinafter the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Flora Gibert, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 September 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. That all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right,
2. Amendment of the scope of the powers of the managers of the Company,
3. Approval of the subsequent amendment of article 12 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution, and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the scope of the powers of the managers of the Company, who will need from now on to obtain the prior consent of the Sole Shareholder (or of the shareholders' meeting of the Company, as the case may be) to make a decision concerning the following matters: (i) disposal, transfer or sale of shares, participatory shares in any of the subsidiary companies in which the Company is a shareholder (the "Subsidiaries"), (ii) granting of any encumbrances and securities, in any form whatsoever, on the Subsidiaries' shares and (iii) any voting and adoption of decisions at the shareholders' meeting (or sole shareholder's decision, as the case may be) of any of the Subsidiaries.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 12 of the Company's articles of association to be read as follows:

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court. However, the manager(s) of the company will have to obtain the prior consent of the shareholders' meeting of the company (or its sole shareholder, as the case may be), in accordance with the provisions of the present articles, concerning all decisions in the following matters: (i) disposal, transfer or sale of shares, participatory shares in any of the subsidiary companies in which the company is a shareholder, (ii) granting of any encumbrances and securities, in any form whatsoever, on the subsidiaries' shares and (iii) any voting and adoption of decisions at the shareholders' meeting (or sole shareholder's decision, as the case may be) of any of the subsidiaries mentioned above.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Cost

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed, amount to about one thousand Euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux mille quatorze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Amella Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon le droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.921, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379 du 11 février 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'associé unique de la Société, à savoir Blasters Holding Ltd, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Liechtenstein, ayant son siège social au 10, Felbaweg, FL - 9494, Schaan, Liechtenstein, enregistrée sous le numéro FL-0002.469.880, détenteur de l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société (ci-après, l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation,
2. Modification de l'étendue du domaine de compétence des gérants de la Société;
3. Approbation de la modification consécutive de l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et
4. Divers.

L'assemblée ayant approuvé la déclaration du président et ayant été dûment constituée et convoquée, l'Associé Unique a valablement délibéré et pris par vote les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'étendue du domaine de compétence des gérants de la Société, qui auront besoin dès à présent d'obtenir le consentement préalable de l'Associé Unique (ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant) pour adopter toute décision dans les domaines suivants: (i) disposition, transfert ou vente de parts sociales, participations de toute filiale dans laquelle la Société est associé (les «Filiales»), (ii) l'octroi de toute garantie ou sûreté, sous quelque forme que ce soit, sur les parts sociales des Filiales, et (iii) tout vote ou adoption de décisions aux assemblées générales (ou décisions d'associé unique, le cas échéant), de l'une des Filiales.

Troisième résolution

En conséquence des dispositions et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société, pour qu'il soit lu comme suit:

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement. Néanmoins, le ou les gérants devront obtenir le consentement préalable de l'assemblée générale des associés de la société (ou de son associé unique, le cas échéant), en application des dispositions des présents statuts, concernant toutes les prises de décision dans les domaines suivants: (i) disposition, transfert ou vente de parts sociales, participations de toute filiale dans laquelle la société est associé, (ii) l'octroi de toute garantie ou sûreté, sous quelque forme que ce soit, sur les parts sociales de ces filiales, et (iii) tout vote ou adoption de décisions aux assemblées générales (ou décisions d'associé unique, le cas échéant), de l'une des filiales mentionnées ci-dessus.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, se montent à environ mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et ladite personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F.GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42014. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014142574/179.

(140162004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Citruz Prop3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.086.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Citruz Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in progress of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Maître Philip Basler-Greti, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 1st September 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Citruz Prop3 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers’ Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in (including the share premium)
Citruz Midco S.à r.l.	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-
Total:	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June of 2015.

Shareholders resolutions First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Manish DESAI, born on February 14, 1979 in Ndola, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America; and
- Mr Tom Stenhouse, company manager, born on June 25, 1978 in Cuckfield, United Kingdom, residing professionally at 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA London, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

- Citruz Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500.-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Philip Basler-Greti, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} septembre 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Citruz Prop3 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré (y compris la prime d'émission)
Citruz Midco S.à r.l.	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-
Total:	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de juin de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Mrs Figen EREN, administrateur de société, né le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Szymon DEC, administrateur de société, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Manish DESAI, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, administrateur de société résidant professionnellement au 333 S. Grand Avenue, 28^{ème} étage, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis d'Amérique; et
- Mr Tom Stenhouse, administrateur de société, né le 25 juin, 1978 à Cuckfield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA Londres, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2014. REM/2014/1878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142654/579.

(140161994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Gsmg VI Onshore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.058.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

“GS Mezzanine Partners VI, L.P.”, a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5547568, acting through its general partner GS Mezzanine Partners VI Sponsor, L.L.C.,

here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is “GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect

interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation.

To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (EUR

10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2015.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Mezzanine Partners VI, L.P.	<u>1,250,000 shares</u>
TOTAL	1,250,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Marielle STIJGER, Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Michael FURTH, Director, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom; and
 - Sam AGNEW, Director, born in London, England on 23 May 1974, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom
 - GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045.
- 3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

«GS Mezzanine Partners VI, L.P.», un partenariat à responsabilité limitée constitué selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculé auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'État du Delaware sous le numéro MC-5547568, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Mezzanine Partners VI Sponsor, L.L.C.,

ici représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GSMP VI Onshore International Holdings S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

- de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

- de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

- d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

- d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

- de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

- de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

- de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le conseil de gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette

modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS Mezzanine Partners VI, L.P.	1.250.000 parts sociales
TOTAL	1.250.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - Marielle STIJGER, Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;
 - Sam AGNEW, Director, né à Londres, Royaume-Uni, le 23 mai 1974, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;
 - GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045.
- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142166/486.

(140161295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

WRS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.056.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143810/9.

(140163019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142561/10.

(140162678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Juman S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.566.

In the year two thousand fourteen, on the 5th day of September.

Before Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette,

is held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) "JUMAN S.A." (the Company) having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 178 566, incorporated on 21 June 2013 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Esch-sur-Alzette, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 2088 dated 28 August 2013.

The Meeting begins at 9.50 a.m. and is chaired by Mr Jean BARRET, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Hélène SCHORR named hereafter as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Mr Stanislas BUNETEL, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that all 31.000 (THIRTY ONE THOUSAND) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4.500 (FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED) to bring it from its current amount of EUR 31.000 (THIRTY ONE THOUSAND) represented by 31.000 (THIRTY ONE THOUSAND) Shares, having a nominal value of EUR 1 (ONE) each, to an amount of EUR 35.500 (THIRTY FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED) by the issuance of 500 (FIVE HUNDRED) new "Class B" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class C" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class D" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class E" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class F" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class G" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class H" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class I" shares. The 31.000 initial shares are transferred in a new "Class J" shares.

2. Decision to amend article 3 of the Articles of Association of the Company.

The board then takes the following resolution unanimously.

First resolution

The Shareholders unanimously decide to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4.500 (FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED) to bring it from its current amount of EUR 31.000 (THIRTY ONE THOUSAND) represented by 31.000 (THIRTY ONE THOUSAND) Shares, having a nominal value of EUR 1 (ONE) each, to an amount of EUR 35.500 (THIRTY FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED) by the issuance of 500 (FIVE HUNDRED) new "Class B" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class C" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class D" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class E" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class F" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class G" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class H" shares, 500 (FIVE HUNDRED) new "Class I" shares,. The 31.000 initial shares are transferred in a new "Class J" shares.

The existing shares become "Class J" shares.

The amount of EUR 4.500 (FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED) has been fully paid up in cash and is actually at the disposal of the company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The new shares have been subscribed by the Luxembourg public limited company (société anonyme) "VALON S.A.", having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 63.143, represented by Mister Jean Barret.

Further to the capital increase, the shares representing the total amount of capital have been subscribed as follows:
VALON S.A. now holds:

1. 500 (FIVE HUNDRED) "Class A" Shares;
2. 500 (FIVE HUNDRED) "Class B" Shares;
3. 500 (FIVE HUNDRED) "Class C" Shares;
4. 500 (FIVE HUNDRED) "Class D" Shares;
5. 500 (FIVE HUNDRED) "Class E" Shares;
6. 500 (FIVE HUNDRED) "Class F" Shares;
7. 500 (FIVE HUNDRED) "Class G" Shares;
8. 500 (FIVE HUNDRED) "Class H" Shares;
9. 500 (FIVE HUNDRED) "Class I" Shares;
10. 31.000 (THIRTY-ONE THOUSAND) "Class J" Shares;

Second resolution

The shareholders unanimously decide to amend article 3 - first paragraph - of the Articles of Association, so that article 3 should from now on read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at thirty-five thousand five hundred euros (35.500) divided into:

- 500 (five hundred) "Class A" shares,
- 500 (five hundred) "Class B" shares,
- 500 (five hundred) "Class C" shares,
- 500 (five hundred) "Class D" shares,
- 500 (five hundred) "Class E" shares,
- 500 (five hundred) "Class F" shares,
- 500 (five hundred) "Class G" shares,
- 500 (five hundred) "Class H" shares,
- 500 (five hundred) "Class I" shares,
- 31.000 (thirty-one thousand five hundred) "Class J" shares,

having a nominal value of EUR 1 (ONE) each."

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at 10.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 4 septembre 2014.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après l'Assemblée) de la société "JUMAN S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois (la Société), ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B178.566, constituée suivant acte reçu le 21 juin 2013 par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C - N°2088 du 28 août 2003.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Mr Jean BARRET demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (le Président).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Hélène SCHORR demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Stanislas BUNETEL demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

(le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000, est dûment représenté à la présente Assemblée laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents et représentés, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 4.500 (QUATRE MILLE CINQ CENTS EUR) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (TRENTE ET UN MILLE EUR) représenté par 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 (UN) chacune, à un montant de EUR 35.500 (trente-cinq mille cinq cents) par l'émission de 500 (cinq cents) actions de classe B, 500 (cinq cents) actions de classe C, 500 (cinq cents) actions de classe D, 500 (cinq cents) actions de classe E, 500 (cinq cents) actions de classe F, 500 (cinq cents) actions de classe G, 500 (cinq cents) actions de classe H, 500 (cinq cents) actions de classe I. Les 31.000 actions initialement émises sont transférées dans une nouvelle classe J.

2. Décision de modifier l'article 3 des statuts de la Société.

Après approbation de l'exposé du Président et après vérification qu'elle est régulièrement constituée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.500 (QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros), à un montant de EUR 35.500 (trente-cinq mille cinq cents) par l'émission de 500 (cinq cents) actions de classe B, 500 (cinq cents) actions de classe C, 500 (cinq cents) actions de classe D, 500 (cinq cents) actions de classe E, 500 (cinq cents) actions de classe F, 500 (cinq cents) actions de classe G, 500 (cinq cents) actions de classe H, 500 (cinq cents) actions de classe I. Les 31.000 actions initialement émises sont transférées dans une nouvelle classe J.

Les 4.500 actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (4.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme «VALON S.A.», avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63,143, ici représentée par Mr Jean BARRET.

Suite à cette augmentation, les actions représentant la totalité du capital sont souscrites comme suit:

La société «VALON SA» détient actuellement:

- 500 (cinq cents) actions de classe A;
- 500 (cinq cents) actions de classe B;
- 500 (cinq cents) actions de classe C;
- 500 (cinq cents) actions de classe D;
- 500 (cinq cents) actions de classe E;
- 500 (cinq cents) actions de classe F;
- 500 (cinq cents) actions de classe G;
- 500 (cinq cents) actions de classe H;
- 500 (cinq cents) actions de classe I;
- 31.000 (trente et un mille) actions de classe J.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article 3 - premier alinéa - des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans leur version française:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille cinq cents euros (35.500 EUR), représenté par 35.500 actions d'un euro (EUR 1) chacune, dont:

- 500 (cinq cents) actions de classe A;
- 500 (cinq cents) actions de classe B;
- 500 (cinq cents) actions de classe C;
- 500 (cinq cents) actions de classe D;
- 500 (cinq cents) actions de classe E;
- 500 (cinq cents) actions de classe F;
- 500 (cinq cents) actions de classe G;
- 500 (cinq cents) actions de classe H;
- 500 (cinq cents) actions de classe I;
- 31.000 (trente et un mille) actions de classe J."

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J. Barret, H. Schorr, S. Bunetel, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 Septembre 2014 - EAC/2014/11894 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142226/173.

(140161488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Roof Russia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.487.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the Roof Russia S.A., a société anonyme (public limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B124487 (hereafter the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 701 on April 25, 2007. The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1625 on August 2, 2007.

The general meeting is opened by M. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Ms Rachida MARTINOT, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Monique DRAUTH, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been duly constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agree to waive the notice requirements;

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation;
2. Decision to grant full discharge to the directors of the Company and to the Independent Auditor of the Company for the performance of their duties under their respective mandates;
3. Decision to appoint the liquidator of the Company, definition of its responsibilities and decision regarding the determination of its remuneration.
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and subsequent of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of shareholders;
5. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolved to proceed to the dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period from the date of the incorporation of the Company until today.

The meeting resolves to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them full discharge for the accomplishment of their mandates to date.

The meeting further resolves to grant full discharge to the Independent Auditor of the Company.

Third resolution

The meeting resolves to appoint as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.469 (the "Liquidator")

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in the articles 144 and subsequent of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law").

The Liquidator shall be entitled to pass all acts and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law without the prior authorisation of the general meeting of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The Liquidator shall be exempted from the obligation of drawing up an inventory and it may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The decision regarding the remuneration of the Liquidator shall be taken by the shareholders separately.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-) and will be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre.

Par-devant Nus, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée Roof Russia S.A., une Société Anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 124487, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 701 du 25 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1625 du 2 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida MARTINOT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenues est renseigné sur une liste de présence, laquelle est signée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire. Cette liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'ordre du jour et accepté de renoncer aux formalités de préavis;

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

2. Décision sur la décharge aux administrateurs et au réviseur de comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs

3. Décision de nommer un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés;

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, et suivant délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et confirmer en tant qu'actions de la Société les actions entreprises par les administrateurs de la Société depuis sa date de constitution jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de renoncer à tout recours que la Société pourrait avoir à l'encontre des administrateurs de la Société résultant de la gestion de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide enfin d'accorder pleine et entière décharge au réviseur de comptes de la Société pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme FIDES (Luxembourg) S.A., constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 41.469, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur peut accomplir tout les actes, y inclus ceux prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur peut verser des acomptes sur le boni de liquidation après paiement ou consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes de la Société.

La décision concernant la rémunération du liquidateur sera prise par les actionnaires ultérieurement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présents sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR) et sont à charge de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Martinot, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41659. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142391/155.

(140161356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.875.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September,

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

CD&R Millennium Holdco 3 B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its seat in Amsterdam (The Netherlands) and its registered office at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Flora Gibert, notary's employee by virtue of ya proxy given under private seal signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.875 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,987,500, in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 2,000,000, through the creation and issuance of 1,987,500 new shares, with a nominal value of EUR 1.- each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount EUR 189,667,705.92 (the "Share Premium").

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the ownership of the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with the Share Premium, by means of an allocation of EUR 191,655,205.92 (the "Allocation") from the freely distributable reserve ("Contribution Reserve" account 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts).

The value of the Allocation has been confirmed by the managers of the Company through a management report certifying that the Allocation is at least equal to the nominal value of the New Shares and related Share Premium to be issued.

EUR 1,987,500 shall be allocated to the Company's share capital account and EUR 189,667,705.92 to the Company's share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is two million euros (EUR 2,000,000) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre,

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

A COMPARU

CD&R Millennium Holdco 3 B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège à Amsterdam (Pays-bas) et son siège social au 7, De Boelelaan, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas,

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.875 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par le notaire soussigné en date du 30 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 1.987.500, afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 2.000.000, par la création et l'émission de 1.987.500 nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de EUR 189.667.705,92 (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et entièrement libérer ces Nouvelles Parts Sociales, avec la Prime d'Emission, par l'allocation d'un montant de EUR 191.655.205,92 (l'"Allocation") des réserves librement distribuable ("Réserve Distribuable" compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" du plan comptable normalisé luxembourgeois).

La valeur de l'Allocation a été confirmée par les gérants de la Société par le biais d'un rapport de gérance certifiant que l'Allocation a une valeur au moins égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission s'y rapportant devant être émise.

EUR 1.987.500 seront alloués au capital social de la Société et EUR 189.667.705,92 seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions euros (2.000.000 EUR) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42005. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014142035/115.

(140161708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Ecohome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 172.068.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143362/10.

(140163138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.654.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014144061/11.

(140164179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.
